

HORAIRES

9h00 - 12h30 et 14h00 - 17h30
7 heures de formation

TARIF

1 090 € + 20 % de TVA

Tarif dégressif en fonction du nombre de formations

LIEU

Formation en présentiel ou en distanciel

46 rue La Boétie – 75008 PARIS

[Se repérer sur la carte](#)

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Aux collaborateurs des fonctions juridiques et Conformité, aux directions des Risques opérationnels, et du Contrôle et Audit interne, aux directions métiers, responsable du pilotage de la gestion déléguée, responsable des partenariats ou des commerciaux des Compagnies d'assurance, Mutuelles et Institutions de Prévoyance.

FORMATEUR

Chez Optimind, les formateurs sont de cursus en rapport direct avec la thématique de formation traitée, Actuariers, Ingénieurs financiers, techniques, etc. et salariés de notre entreprise. Cette règle, qui ne tolère aucune exception, est pour nous le gage de leur capacité à comprendre les métiers et les enjeux de nos clients.

OPTIMIND

Optimind, acteur indépendant leader du conseil en gestion des risques, réalise 55 millions d'euros de chiffre d'affaires et réunit plus de 400 collaborateurs autour de cinq practices : Actuarial & Financial Services, Financial & Accounting Services, Strategy & Management Consulting, Corporate Risk Services, Risk Management. Les services d'externalisation de Gestion et de BPO sont adressés par Eosa, société portée par Optimind, dédiée à ces activités.

Optimind accompagne les organismes assureurs, banques et grandes entreprises autour de la définition de la stratégie, de la gestion des risques et de la transformation.

INFORMATIONS

Pour toutes informations :
formation@optimind.com

AFFECTATION AU BUDGET FORMATION

Optimind est enregistrée en tant qu'organisme de formation sous le N°1175356087.

À ce titre, les budgets engagés par nos clients sur ces activités peuvent être imputés à leurs budgets de formation permanents.

Pour plus d'informations [optimind.com](https://www.optimind.com)



LES FONCTIONS CONFORMITÉ ET JURIDIQUES FACE AUX ENJEUX DE L'EXTERNALISATION SOUS SOLVABILITÉ 2.

Les nouveaux enjeux

De la Politique de Sous-traitance aux Conventions de délégation, comment les assureurs et les délégataires doivent se préparer aux nouvelles obligations réglementaires ?

Objectifs.

- Maîtriser les enjeux réglementaires et les risques associés à l'externalisation sous Solvabilité 2.
- Identifier les rôles et responsabilités des fonctions Conformité, Risques opérationnels et Juridique face aux enjeux identifiés.
- Préparer un dispositif contractuel complet encadrant les opérations déléguées d'assurance.

Programme.

Le périmètre concerné par la réglementation Solvabilité 2 en matière d'externalisation

- Rappel des textes applicables et des textes de référence
- Les acteurs assujettis
- Les activités concernées et qu'entend-on par activités critiques et importantes ?
- Les autres réglementations concernées : DIA, CNIL, code de la santé, code du travail, jurisprudence, etc.

Focus : sur les risques propres à l'externalisation : vision d'ensemble et cas concrets issus de la presse

Les nouvelles obligations réglementaires et les enjeux associés

- Les nouvelles responsabilités et les enjeux pour l'assureur délégant
- Les nouvelles obligations et les enjeux pour le délégataire

Le rôle de la Fonction de vérification de la Conformité en matière d'externalisation sous Solvabilité 2

- Le positionnement et le rôle de la fonction Conformité en la matière : chez le délégant et chez le délégataire
- La Politique de sous-traitance et les questions à se poser

- La cartographie des sous-traitants et des activités externalisées
- La veille légale, réglementaire et l'analyse d'impact : exemple de l'hébergeur de santé
- L'animation des dispositifs réglementaires et la conformité des Politiques associées : lutte contre le blanchiment, protection des données personnelles, etc.

Le rôle de la Fonction juridique en matière d'externalisation sous Solvabilité 2

- Le positionnement et le rôle de la fonction juridique en la matière : chez le délégant et chez le délégataire
- La conformité des conventions de délégation vis-à-vis de Solvabilité 2
- Le pilotage des activités déléguées via le suivi de l'exécution des conventions de délégation.

Focus : Quelles notions de performance et quels indicateurs intégrer dans une convention de délégation ? Délégation de gestion : regards croisés des Fonctions Juridiques, Conformité et Audit interne